

MALAUÇÈNE / Ils réclament un plan social "à la hauteur des moyens du groupe"

Les papetiers suspendus... à la décision du juge

Par Chantal Malaure

carpentras@laprovence-presse.fr

Monsieur le juge, il vous faut apprécier l'irrégularité de ce plan social, sinon demain il sera trop tard." Juliette Goldmann, avocate du comité d'entreprise des Pape-teries de Malaucène, entame sa plaidoirie avec fougue. Dans la salle comble, chacun retient son souffle. Pour les papetiers, cette

“ L'action du groupe a augmenté en bourse de 37 % depuis l'annonce de la fermeture de Malaucène.”

M^e GOLDMANN, AVOCATE DU CE



► M^e Goldmann rassure les papetiers. À l'audience, elle argumentera que "le coût de la fermeture et des licenciements est trois fois plus élevé que le maintien d'une activité".

/ PHOTO CYRIL HIÉLY

audience hier au tribunal de grande instance de Carpentras est le rendez-vous de la dernière chance. Ils ont assigné en référé le groupe Schweitzer-Mauduit pour obliger la direction à faire pause dans la procédure administrative du plan de sauvegarde de l'emploi.

Pendant plus d'une heure, M^e Goldmann va disséquer les points estimés litigieux. Primo, la santé économique du groupe américain "qui n'est plus à démontrer. Le versement des dividendes aux actionnaires, en millions de dollars, a augmenté. Le marché des cigarettes est florissant." Exit, la raison

économique. Secundo, "le manque de loyauté" et "l'opacité" des informations fournies au CE: "La réalisation du lip (nouveau procédé innovant, testé efficacement à Malaucène, ndlr) en Europe de l'Est. Ça ressemble à de la délocalisation. Nous sommes exclusivement dans la stratégie". Tertio, l'accompagnement social: "Vous avez méconnu et méprisé les droits des salariés" lance M^e Goldmann à l'adresse des représentants de la direction, MM. Mothay, DRH du groupe Europe, et Pavero, directeur du site de Malaucène. "Aucun budget formation et, pour le plan de sauvegar-

de de l'emploi, vous vous contentez de mesures extérieures. Ce plan social doit être présenté à la hauteur des moyens du groupe."

Du temps pour étudier les pistes de repreneurs

L'avocate du barreau de Marseille devait surtout insister sur la procédure adoptée et son terrible compte à rebours: une annonce "coup de poing" le 17 avril et dès le 24, les réunions sur les volets économique et social et qui s'achèveront le 30 juin. "Le temps est nécessaire pour une réappropriation de ce dossier et l'étude de solutions alternatives industrielles."

Il restait ensuite à M^e Christophe Plagniol, en sa qualité de conseil de Schweitzer-Mauduit, de réfuter toutes ces arguties: les pertes conséquentes du site de Malaucène - "Soit on glisse dans l'abyme, soit on réagit" - et la non préméditation de ce plan - "Ce PSE ne saurait encourir la moindre critique". Il devait surtout souligner que "la procédure est toujours en cours et que le débat judiciaire n'a pas lieu d'être."

Le juge Cibiel, à seul fin d'apprécier toutes ces données, donnera sa décision le mardi 23 juin. ■

Réagissez à cet article
www.laprovence.com